

**Communiqué de  
presse**



**Communiqué d'Aurélie Filippetti relatif à l'indemnisation  
des « mineurs de 1948 »**

En octobre 1948, 340 000 mineurs se mettent en grève dans tous les bassins miniers de France. S'ensuit un long mouvement social, durement réprimé par les armes, qui s'achève le 29 novembre, sur un échec. Après 56 jours de lutte, 6 mineurs sont tués, 2 000 sont arrêtés et nombreux sont ceux condamnés à de la prison ferme. 3 000 mineurs sont licenciés et perdent tous les avantages liés à leur emploi, de la protection sociale au logement.

En 1981, une loi d'amnistie avait été votée permettant aux travailleurs licenciés pour des faits de grève et action syndicale d'obtenir réparation. A ce jour aucun n'a été amnistié, ni indemnisé. Cet acte serait la reconnaissance pleine et entière de l'injustice qui a frappé ces « gueules noires ».

C'est pourquoi, je m'associe pleinement à la démarche de Christiane Taubira, Garde des Sceaux et ministre de la Justice, pour que dans le projet de loi de finances 2015 soit inscrite une mesure visant à l'indemnisation des « mineurs grévistes de 1948 » et de leurs ayants droit.

**Contact presse**

Délégation à l'information et  
à la communication  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

**Toute l'actualité du ministère de la Culture  
et de la Communication**

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

Paris, le 31 juillet 2014